6 novembre 2012 **12.388** 

## **Question Serge Vuilleumier**

## Nids-de-poule sur les quais, passages sous-voies non éclairés, halls insalubres, Installations hors de service, horloges défectueuses?

Il est dans les intentions de l'Office fédéral des transports de transférer aux cantons la responsabilité de l'entretien des gares. Cette démarche est soutenue par une majorité de la Commission des transports du Conseil des Etats ainsi que par – plus surprenant – la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics.

Il est légitime de penser qu'il y aurait des gares de riches – celles qui accueillent les ICN par exemple – et les gares de pauvres, celles qui ne voient que des trains régionaux ou, autre critère, en fonction du nombre d'usagers.

Par suite de difficultés financières, nous pouvons craindre que les standards actuels de qualité des gares subiront une baisse et que la perte de repères pour les utilisateurs devienne réalité par le manque ou la suppression d'une signalétique uniforme.

Les commerces qui louent des surfaces dans les gares risquent aussi de perdre de leur attractivité.

Nous souhaitons connaître les intentions du Conseil d'Etat par rapport à ce transfert de charges. Comment compte-t-il réagir pour tenter de s'opposer à cette intention de l'OFT?

Le Conseil d'Etat était-il présent au moment de la prise de décision des directeurs cantonaux des transports publics? Si oui, comment y a-t-il défendu les finances de notre canton dans ce dossier?

L'OFT reconnaît lui-même qu'il pourrait y avoir de grandes différences dans l'entretien des gares selon les moyens financiers des cantons.